



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Ille-et-Vilaine

Question écrite n° 1029

Texte de la question

M Alain Madelin fait part à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de l'inquiétude des parents d'élèves et adolescents handicapés de l'IME La Baratière de Vitre (Ille-et-Vilaine) face à l'absence de mise à disposition d'enseignants par l'Etat au profit des enfants placés par la CDES à l'IME. Il s'étonne que par deux fois l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine n'ait pas pris en compte la demande de poste d'enseignant faite par l'IME. En conséquence, il lui demande de faire aboutir les procédures en cours afin que les enfants et adolescents d'âge scolaire, et plus particulièrement les enfants pouvant tirer bénéfice de la scolarité, soient formés, comme le prévoient les articles 1 et 5 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975, par des maîtres pris en charge par l'Etat.

Texte de la réponse

Reponse. - La demande de mise à disposition d'un enseignant public à l'institut médico-éducatif de La Baratière à Vitre a été examinée avec une particulière attention par les services de l'inspecteur d'academie, directeur des services départementaux de l'éducation d'Ille-et-Vilaine. Compte tenu des moyens dont il disposait et des priorités qu'il a définies pour son département, l'inspecteur d'academie n'a pu, dans un premier temps, apporter une réponse positive à la demande présentée par l'établissement. Ce dossier fera l'objet d'un second examen dans le cadre des mesures d'affectation et de retrait d'emplois au mois de septembre. Il n'est toutefois pas possible de préjuger du résultat, le nombre des moyens disponibles et la situation réelle des taux d'encadrement dans chacune des écoles maternelles et élémentaires du département n'étant pas à ce jour connus.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1029

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2228